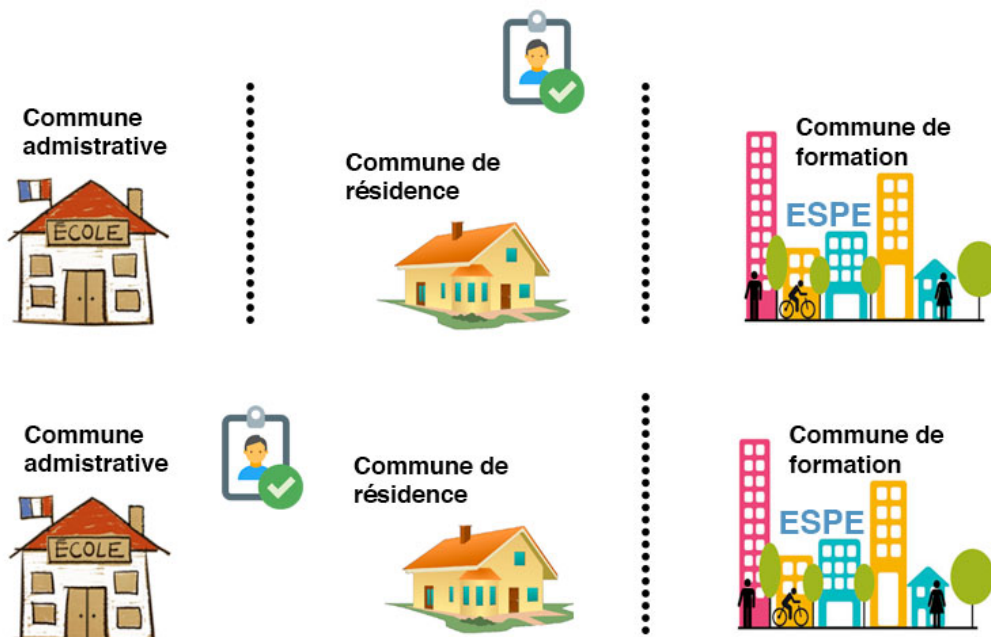


# INDEMNITÉS DE FORMATION

Situations dans le cas ou **vous ne pouvez pas** percevoir l'indemnité de



Situations dans le cas ou **vous pouvez** percevoir l'indemnité de formation



Si vous êtes dans cette situation, vous avez le choix entre percevoir de manière automatique l'indemnisation forfaitaire d'un montant de 1000 euros à raison de 100 euros par mois soit de demander à l'administration l'indemnité de stage et kilométrique qui, selon le cas peut être plus avantageuse et qui vous sera versée en deux ou trois fois. Cette demande doit se faire après la rentrée. L'administration vous fera le calcul et vous pourrez alors choisir entre les deux solutions celle qui vous convient.